



Mod DOC 18 01

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

***25048883***

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

01 AVR. 2025DU BRABANT WALLON
GreffeN° d'entreprise **0471 860 557**

Nom

(en entier)

ACTITO

(en abrégé)

Forme légale **Société Anonyme**Adresse complète du siège : **Avenue Athéna 1, 1348 Ottignies-Louvain-la-Neuve**

**Objet de l'acte : Démissions administrateurs - Démissions administrateurs délégués -
nomination du délégué à la gestion journalière**

EXTRAIT DES RESOLUTIONS ECRITES DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 28 FEVRIER 2025;

L'actionnaire se réfère en outre à la clause 1.5 des Contrats de Résiliation dans laquelle ACELVA Management Services SRL, représentée par Kenya Rose Luna, et OKIPIO Management SRL, représentée par Benoît Denayer, ont démissionné de leur mandat respectif en tant qu'administrateur de la Société.

L'actionnaire reconnaît par la présente la démission de (i) ACELVA Management Services SRL, et (ii) OKIPIO Management SRL de leur mandat respectif en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 31 décembre 2024.

L'actionnaire décide d'accorder une procuration spéciale à Valerie Pauwels, Gert Cuppens et Victor Raeymakers, ou à tout avocat/collaborateur du cabinet Clifford Chance LLP, situé à 1050 Bruxelles, Avenue Louise 149, chacun ayant le pouvoir d'agir seul et avec le pouvoir de substitution, pour prendre toutes les mesures nécessaires (y compris la signature du formulaire I et du formulaire II pour la publication dans les Annexes au Moniteur belge) afin de déposer cette résolution auprès du greffier du tribunal de l'entreprise.

EXTRAIT DES RESOLUTIONS ECRITES DES ADMINISTRATEURS DU 28 FEVRIER 2025;

Les Administrateurs reconnaissent par la présente à l'unanimité les démissions de (i) OKIPIO Management SRL, représentée par Benoît Denayer, et (ii) ACELVA Management Services SRL, représentée par Kenya Rose Luna (via les sociétés de gestion ou en leur propre nom), de leurs mandats respectifs en tant qu'administrateurs délégués de la Société, avec effet au 31 décembre 2024 (la "Démission").

Les Administrateurs confirment par la présente que la résiliation des mandats s'applique également aux pouvoirs de gestion journalière précédemment accordés par les administrateurs à Benoît Denayer et Kenya Rose Luna, à compter du 31 décembre 2024.

En outre, après une réflexion due et attentive, les Administrateurs décident et approuvent à l'unanimité :

(a) de déléguer les pouvoirs de gestion journalière à QUEPAQ avec effet à la date des présentes résolutions. Pour l'exécution du mandat de QUEPAQ, ayant son siège à Avenue des Taillis 11, 1170 Watermael-Boitsfort, QUEPAQ SRL sera représentée par Quentin Paquot. En cette qualité, les pouvoirs de gestion journalière et de représentation suivants sont attribués à QUEPAQ:

- (i) signer la correspondance journalière;
- (ii) acheter et vendre tout bien et effectuer toute opération commerciale normale;
- (iii) recevoir toutes sommes ou valeurs dues à la Société en principal, intérêts et accessoires, pour quelque cause que ce soit; donner quittance et décharge de toutes sommes ou valeurs reçues au nom de la Société;
- (iv) ouvrir et clôturer tout compte auprès d'institutions financières; disposer des pouvoirs bancaires tels que communiqués aux institutions financières de la Société;
- (v) retirer et recevoir au nom de la Société, en particulier de la poste, des douanes et accises, messageries et chemins de fer tous paquets, lettres, caisses, colis ou recommandés, contenant des valeurs déclarées ou

Mentionner sur la dernière page du Volet B**Au recto** Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso** Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)

Reservé
au
Moniteur
belge

non; se faire remettre tout dépôt; signer tout connaissance, lettre de voiture et autres documents nécessaires et signer toute décharge;

(vi) nommer et révoquer tout agent et travailleur de la Société, fixer leurs traitements, commissions, salaires et gratifications ainsi que toutes les autres conditions de leur emploi et de la rupture de celui-ci;

(vii) requérir toute inscription et modification à la Banque-Carrefour des Entreprises;

(viii) procéder à l'affiliation de la Société à toute organisation professionnelle;

(ix) conclure des contrats de location et baux relatifs à tout bien mobilier ou immobilier;

(x) dans les limites de la gestion journalière, représenter la Société devant les tiers et devant toute administration; et

(xi) déléguer à une ou plusieurs personnes une partie des pouvoirs de QUEPAQ, telle que déterminée par QUEPAQ et pour la durée fixée par QUEPAQ.

En outre, et conformément à la loi sur le registre central des interdictions d'exercer un mandat d'administrateur les administrateurs déclarent qu'aucune mesure d'interdiction de gestion n'a été prononcée à l'encontre de la personne chargée de la gestion journalière nouvellement nommé. Cette déclaration sera déposée au greffe du Tribunal de l'entreprise.

(b) Les administrateurs décident d'accorder une procuration spéciale à Valerie Pauwels, Gert Cuppens et Victor Raeymakers, ou à tout avocat/collaborateur du cabinet Clifford Chance LLP, situé à 1050 Bruxelles, Avenue Louise 149, chacun ayant le pouvoir d'agir seul et avec le pouvoir de substitution, pour prendre toutes les mesures nécessaires (y compris la signature du formulaire I et du formulaire II pour la publication dans les Annexes au Moniteur belge) afin de déposer cette résolution auprès du greffier du tribunal de l'entreprise.

Valerie Pauwels
Mandataire

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)